

Initiatives ministérielles

barrières. Si le député croit sincèrement qu'en réglant les problèmes de pauvreté, on enrayera la criminalité, je lui conseille de se pencher plus attentivement sur les auteurs de crimes.

Bien des crimes sont en effet commis par des gens qui ont eu une existence très privilégiée. Je pourrais donner de nombreux exemples bien connus, dont le cas Thatcher, en Saskatchewan, et celui de Huenemann, en Colombie-Britannique, cet homme qui a assassiné sa mère et sa grand-mère parce qu'il refusait de partager une succession de 4 millions de dollars.

Le crime ne connaît pas de barrières. Nous devons effectivement résoudre les problèmes de notre société: la pauvreté, l'analphabétisme, et d'autres questions semblables. Nous devons toutefois orienter l'aide vers les plus nécessiteux et éviter l'universalité qui nous oblige à accorder de l'aide à des gens qui n'en ont pas besoin et à donner à ceux qui en ont le plus besoin une aide insuffisante pour résoudre le problème.

● (1240)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement les propos de la députée et je trouve pour le moins étonnant de l'entendre parler de rétablir la peine de mort en ce jour où nous commémorons le massacre de 14 jeunes femmes. Il me semble que c'est contradictoire. De nombreuses mesures peuvent cependant être prises, au niveau de la justice pénale.

Étant donné qu'une partie des questions qui ont trait à la sécurité des femmes ont trait également à leur possibilité d'accès à l'aide et à l'information, la députée pourrait-elle me dire si le Parti réformiste ou elle appuieraient le financement de base des centres pour femmes? Comme elle le sait, chaque province et chaque territoire de notre pays offre ce genre d'aide aux femmes, mais aucun financement de base n'est prévu pour les centres pour femmes. Le Parti réformiste appuierait-il une telle proposition?

Mme Meredith: Madame la Présidente, je ne suis pas en faveur d'un financement de base de la part du gouvernement fédéral. Je suis en faveur, cependant, d'une aide financière de la part des municipalités où ces programmes existent. Je suis également en faveur du financement de la part du secteur privé local et des gouvernements provinciaux. Je pense que l'aide, pour ces centres et pour la prestation de ces services, devrait venir du niveau le plus proche.

Mme McLaughlin: Madame la Présidente, je dois dire que je trouve la réponse de la députée plutôt choquante.

Il me semble que ce que la députée dit en réalité, c'est que les femmes qui sont battues ou agressées sexuellement ou physiquement devraient compter sur les ventes de pâtisseries. Pour ma part, je soutiens que si nous voulons sérieusement lutter contre la violence faite aux femmes dans notre société, l'option des ventes de pâtisseries n'est pas suffisante. Que les militaires organisent des ventes de pâtisseries!

La députée est-elle en faveur de la tolérance zéro à l'égard de la violence contre les femmes? Dans l'affirmative, comment atteindrons-nous cet objectif si le gouvernement ne prévoit pas des centres d'hébergement et des services de soutien pour venir en aide aux femmes?

Mme Meredith: Madame la Présidente, en tant que députée de la Chambre des communes, j'ai pour rôle de m'assurer que les lois canadiennes traitent sérieusement les cas d'agressions contre des conjoints et contre des femmes. Lorsqu'un individu tue son conjoint, il ne devrait pas être condamné à seulement cinq ans d'emprisonnement pour homicide et ne purger que 20 mois de sa peine. Tant que nos lois ne prendront pas au sérieux les actes de violence contre les femmes et ne prévoient pas des peines conformes à ces infractions, nous continuerons d'avoir besoin de toutes sortes de refuges pour les femmes.

Bon nombre de mes collègues appuient probablement ces maisons d'hébergement en versant 10 p. 100 de leur traitement à des oeuvres de bienfaisance. Je ne dis surtout pas que les ventes de pâtisseries sont le moyen idéal, pour qui que ce soit, de recueillir de l'argent. Cependant, les collectivités peuvent recourir et recourent entre autres à la sensibilisation et à l'information pour financer les maisons d'hébergement pour les femmes battues et leurs enfants.

C'est là où il faut mettre l'accent. Il revient à la collectivité de s'attaquer à ce problème et d'aider à le régler. Elle doit cesser d'attendre que le gouvernement agisse à sa place.

Mme McLaughlin: Madame la Présidente, puis-je m'exprimer très clairement et demander à la députée si elle est prête à affirmer que ni elle ni le Parti réformiste n'appuient le financement de maisons de transition par le truchement du Régime d'assistance publique du Canada?

Mme Meredith: Madame la Présidente, je ne connais pas assez ce dossier pour me prononcer à ce sujet. Toutefois, je crois que le Parti réformiste appuie de diverses façons le financement d'organismes de charité, comme les maisons de transition. Ils le font notamment, je le répète, en versant 10 p. 100 de leur traitement aux oeuvres de bienfaisance.

● (1245)

[Français]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Madame la Présidente, premièrement, je voudrais noter la contribution faite à cette journée par l'ex-députée néo-démocrate de cette Chambre, Mme Dawn Black, qui a proposé le projet de loi qui a créé cette journée à la mémoire des 14 femmes québécoises, et aussi pour que la Journée nationale de commémoration, dans toute l'étendue du Canada, le 6 décembre de chaque année, soit connue sous le nom de Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Je pense qu'il est très important de mentionner les noms de ces 14 femmes qui sont décédées de façon tragique. Nous ne devons pas oublier les personnes qui ont été tuées. Les 14 victimes étaient: Geneviève Bergeron, Hélène Colgan, Nathalie Croteau, Barbara Daigneault, Anne-Marie Edward, Maud Haviernick, Barbara Klucznik Widajewicz, Maryse Leclair, Annie St-Arneault, Michèle Richard, Maryse Laganière, Anne-Marie Lemay, Sonia Pelletier, Annie Turcotte.